

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 MARS 2019

N° 2019-03-05

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 15

### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 18  
Exprimées par pouvoirs : 8  
**Total (mini 19) : 26**

**Quorum atteint**

### Délégués présents(es)

**1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Ghislaine SAVIN à Corinne MOULIN, Sébastien BERNARD à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

### Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Henriette MARTINEZ

### Invités présents

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Développement territorial de la filière cameline en Baronnies provençales –  
Demande de subvention d’Agribiodrôme dans le cadre du programme Leader (année 3)**

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-08-05 du 4 septembre 2017 approuvant le financement d’Agribiodrôme pour son projet pluriannuel (2017-2020) d’accompagner des agriculteurs pour la mise en culture de la cameline

Le Président expose,

Agribiodrôme a déposé une demande de financement dans le cadre du programme LEADER Une Autre Provence. Le principe d’une participation financière du Parc sur les 3 années du projet a été voté le 4 septembre 2017.

Pour la 3<sup>ème</sup> année du projet, le montant du co-financement sollicité auprès du Parc est de 1 270,70 €, correspondant à 16 % d’une assiette éligible au programme LEADER « Une Autre Provence ». Le montant du co-financement Parc ne pourra excéder ce taux de 16% de subvention qui sera effectivement versé par le LEADER.

Le Président propose d’approuver ce soutien financier à Agribiodrôme.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d’attribuer à Agribiodrôme, pour l’année 3 de l’opération Cameline, une subvention d’un montant de 1 270,70 € maximum, le montant définitif correspondant à 16% de l’aide qui sera effectivement versée par LEADER.

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 270,70 €	Agribiodrôme	6745

- **Dit** qu’une convention de partenariat financier sera signée avec Agribiodrôme et que les crédits seront inscrits au budget.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS